



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-cinquième session
Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point X de l'ordre du jour provisoire

Cinquième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités

Rapport succinct du secrétariat

Résumé

La cinquième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est tenue le 20 mai 2016, lors de la quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Les thèmes ci-après ont été débattus : 1) renforcer la capacité des pays en développement Parties à appliquer effectivement l'Accord de Paris, en particulier à traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national, à accéder au financement et à s'acquitter des obligations de transparence ; et 2) évaluer l'« état de l'art » en matière de renforcement des capacités et les perspectives de développement des capacités à l'appui de l'atténuation, de l'adaptation et de la technologie.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
A. Mandat	1-3	3
B. Objet de la note	4	3
II. Organisation de la réunion	5-24	4
A. Activités préparatoires	5-6	4
B. Teneur et forme.....	7-8	4
C. Délibérations.....	9-16	5
D. Contribution des participants sur l'amélioration du Forum de Durban et de la convivialité du portail du renforcement des capacités.....	17-24	6
III. Renforcer les capacités nationales et régionales existantes concernant l'Accord de Paris.....	25-37	8
A. Capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national.....	26-30	8
B. Capacités nécessaires à l'accès au financement de l'action climatique	31-34	10
C. Capacités nécessaires pour répondre aux obligations de notification prévues par l'Accord de Paris.....	35-37	13
IV. État de l'art et perspectives en matière de renforcement des capacités	38-50	14
A. Renforcement des capacités concernant l'atténuation	39-42	14
B. Renforcement des capacités concernant l'adaptation	43-46	15
C. Renforcement des capacités concernant la technologie	47-50	15
V. Conclusions	51-56	16

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban pour examen par le SBI¹. Dans sa décision 10/CMP.8, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que le Forum de Durban constitue un cadre approprié pour le partage d'expérience et l'échange d'idées, de bonnes pratiques et d'enseignements concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels compétents².

2. Dans la décision 14/CP.21, la COP a décidé que la cinquième réunion du Forum de Durban (ci-après « la réunion ») devant se tenir durant la quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre étudierait les possibilités d'améliorer le renforcement des capacités par l'échange d'informations et d'expériences diverses. Dans la même décision, la COP a invité les Parties à transmettre des propositions sur les thèmes qu'il conviendrait éventuellement d'ajouter en vue de la réunion³. Dans la décision 9/CMP.11, la CMP a décidé que la réunion étudierait comment il serait possible d'améliorer le renforcement des capacités par le partage d'informations et d'expériences diverses concernant le Protocole de Kyoto. Dans la même décision, la CMP a invité les Parties à transmettre des propositions sur les thèmes relatifs au Protocole de Kyoto qu'il conviendrait éventuellement d'ajouter en vue de la réunion⁴.

3. Dans la décision 1/CP.21, la COP a décidé que les contributions au Comité de Paris sur le renforcement des capacités comprendraient notamment les rapports sur le Forum de Durban⁵.

B. Objet de la note

4. On trouvera dans le présent rapport des renseignements sur l'organisation de la réunion (chap. II), un résumé des débats de fond (chap. III et IV) et des conclusions (chap. V). Le SBI voudra peut-être prendre en considération les renseignements figurant dans le présent rapport et déterminer les dispositions à prendre en conséquence.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 10/CMP.8, par. 1.

³ Décision 14/CP.21, par. 9 et 11.

⁴ Décision 9/CMP.11, par. 2 et 3.

⁵ Décision 1/CP.21, par. 79.

II. Organisation de la réunion

A. Activités préparatoires

5. Conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17, 1/CP.18 et 10/CMP.8, le secrétariat a établi les documents ci-après afin de faciliter les débats au cours de la réunion et les a mis à disposition sur le site Web de la Convention⁶ :

a) Un rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement créé en vertu de la décision 2/CP.7 (ci-après le « cadre pour le renforcement des capacités »)⁷ ;

b) Un rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole du Kyoto⁸ ;

c) Une compilation des vues communiquées par les Parties sur certaines questions thématiques pour les thèmes qu'il conviendrait éventuellement d'ajouter, y compris en ce qui concerne le Protocole de Kyoto, en vue de leur examen à la réunion⁹.

6. En vue d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités, et conformément au paragraphe 10 de la décision 14/CP.21, le secrétariat a traité les renseignements communiqués sur les mesures prises en 2015 par 16 organismes des Nations Unies et d'autres institutions réalisant des activités de renforcement des capacités. Ces renseignements ont été transférés sur le portail du renforcement des capacités¹⁰. Le nombre d'activités signalées est passé de 625 activités communiquées en 2015 à 681 activités communiquées en 2016.

B. Teneur et forme

7. Compte tenu des communications des Parties visées au paragraphe 2 ci-dessus et en consultation avec le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow, deux thèmes ont été sélectionnés pour examen à la réunion, en définissant pour chacun des sous-thèmes de façon à approfondir les débats. La réunion a été divisée en deux parties, chacune correspondant à l'un des deux thèmes principaux :

a) Partie I : renforcer la capacité d'appliquer effectivement l'Accord de Paris, en particulier la capacité de traduire dans les faits les contributions (prévues) déterminées au niveau national¹¹, de mobiliser le financement pour l'action climatique et de satisfaire aux obligations de transparence ;

⁶ <http://unfccc.int/9439.php>.

⁷ FCCC/SBI/2016/4.

⁸ FCCC/SBI/2016/3.

⁹ FCCC/SBI/2016/MISC.1.

¹⁰ <http://unfccc.int/capacitybuilding/core/activities.html>.

¹¹ Les Parties ont été invitées à établir leurs engagements en matière de réduction des émissions et de lutte contre les changements climatiques pour la période de l'après-2020 en élaborant des contributions prévues déterminées au niveau national dont ils devaient faire part bien avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties (décision 1/CP.19, par. 2 b)). Les Parties ont été invitées à communiquer leur première contribution déterminée au niveau national au plus tard au moment du dépôt de leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de Paris ou d'adhésion à celui-ci ; si une Partie a communiqué une contribution prévue déterminée au niveau national avant son adhésion à l'Accord, ladite Partie n'a pas à communiquer sa première contribution déterminée au niveau national à moins qu'elle n'en décide autrement (décision 1/CP.21, par. 22).

b) Partie II : évaluer l'« état de l'art » en matière de renforcement des capacités et les perspectives concernant l'atténuation, l'adaptation et la technologie.

8. Dans le souci d'établir un ordre du jour qui permette davantage d'échanges de vues entre les participants, comme certaines Parties l'avaient proposé dans leur communication, il a été décidé de tenir pour la première fois des séances de débat en groupe restreint. Le dialogue au sein de chaque groupe restreint concernant les sous-thèmes abordés aux parties I et II de la réunion a été animé par un représentant d'une Partie ou d'une organisation ayant le statut d'observateur. Le secrétariat a établi et communiqué à l'avance sur la page Web spécifique de la Convention une série de questions pour chaque sous-thème afin d'orienter les débats. Les responsables des groupes ont rendu compte en séance plénière à l'issue des parties I et II de la réunion.

C. Délibérations

9. La réunion s'est tenue le 20 mai 2016 lors de la quarante-quatrième session du SBI. Elle a été présidée par le Président du SBI, M^{me} Lorena Aguilar, représentante de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et M. Michael Gillenwater, représentant de Greenhouse Gas Management Institute, l'ont appuyé en tant que cofacilitateurs des parties I et II, respectivement, de la réunion.

10. Une représentante du secrétariat, M^{me} Dechen Tsering, a ouvert la réunion et a salué les participants au nom du Président du SBI.

11. Des observations liminaires ont été prononcées par M. Hussein Alfa Nafu, en qualité de président du Groupe des États d'Afrique. Il a souligné le rôle du renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement, en particulier aux pays en développement d'Afrique, d'intégrer les changements climatiques dans leurs processus nationaux de planification et de mise en œuvre du développement. Les contributions déterminées au niveau international, a indiqué l'intervenant, constituent le véhicule par lequel les pays en développement doivent réaliser leur action climatique. Pour mettre ce véhicule en mouvement, il est nécessaire de renforcer les capacités pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique, de renforcer les institutions financières nationales et régionales, et de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation afin de garantir la transparence et une gestion efficace des résultats.

12. Au cours de la partie I de la réunion, M. Pradeep Kurukulasuriya, au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M^{me} Aguilar, M^{me} Silvia Mancini, au nom du Fonds pour l'adaptation, et M. Klaus Wenzel, au nom du Partenariat international pour l'atténuation et les systèmes de mesure, de notification et de vérification, ont présenté des exposés sur des sujets intéressant le renforcement des capacités nationales et régionales existantes à l'appui de l'Accord de Paris. À l'issue d'une brève table ronde, à laquelle a contribué M. Edoardo Calvo, Président du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP), les participants se sont répartis en groupes chargés de débattre du renforcement des capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national, accéder au financement et répondre aux obligations de transparence. Les groupes restreints ont été animés par M. Niklas Höhne, au nom du New Climate Institute, M^{me} Mancini et M. Stephen Mutua King'uyu, Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, respectivement.

13. La partie II de la réunion a débuté par des exposés sur l'état de l'art en matière de renforcement des capacités et les perspectives à cet égard, présentés par M. Gillenwater, M. Abias Huongo, Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), M. Jukka Uosukainen, Directeur du Centre et Réseau des technologies

climatiques (CTCN) et M. Florian Bauer, au nom du Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique/Groupe d'information sur le climat. À la suite d'une table ronde entre les intervenants, des débats en groupe restreint sur l'atténuation, l'adaptation et la technologie ont été animés par M. John Christensen au nom du Partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Université technique du Danemark¹², M^{me} Christiana Chan, au nom du Comité de l'adaptation, et M. Yunus Arikan, au nom du Conseil international pour les initiatives écologiques communales – Autorités locales pour le développement durable, respectivement.

14. M^{me} Laurence Tubiana, champion du climat, et le Président du SBI ont formulé des observations finales à la clôture de la réunion. M^{me} Tubiana a souligné le rôle central du renforcement des capacités au cours de la période nouvelle de l'application de l'Accord de Paris : c'est lui qui doit permettre de transformer le texte actuel des contributions prévues déterminées au niveau national en planification de politiques, en plans d'investissement et en projets en vue de mesures concrètes. L'entraide, y compris l'échange de renseignements entre les pays disposant de capacités renforcées et d'autres pays qui rencontrent des difficultés significatives sur le plan des capacités, sera d'une importance capitale. La tâche des champions du climat¹³ consistera à relier les initiatives entre les Parties et les acteurs associés à la planification et à la réalisation d'investissements dans l'action climatique avec d'autres acteurs non étatiques, y compris le secteur privé et la société civile, qui participeront activement aux défis de la transformation. Elle a également souligné l'importance du financement du renforcement des capacités et a noté l'appui offert par la France pour aider les pays à élaborer leur contribution prévue déterminée au niveau national au moyen d'une structure visant à aider les pays à transformer leurs contributions en politiques sectorielles et en plans d'action.

15. Le Président du SBI a appuyé les propos de M^{me} Tubiana, en soulignant le rôle central du renforcement des capacités qui constituait un préalable à chaque étape de la mise en œuvre de l'action climatique. Il a clos la réunion en soulignant l'importance du Forum de Durban en tant que cadre pour associer tous les acteurs à la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités. Il a remercié les acteurs non étatiques pour leur participation active et leur contribution à la réunion.

16. L'ordre du jour, les exposés, les questions d'orientation et les rapports des groupes restreints, ainsi que les enregistrements vidéo de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹⁴.

D. Contribution des participants sur l'amélioration du Forum de Durban et de la convivialité du portail du renforcement des capacités

17. Le secrétariat a distribué au cours de la réunion un questionnaire sur les moyens d'améliorer le Forum de Durban et la convivialité du portail du renforcement des capacités.

18. Le questionnaire a eu une double utilité : répondre à l'un des objectifs indiqués dans le mandat du troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités¹⁵, à savoir examiner le fonctionnement du Forum de Durban et

¹² Ce partenariat, dénommé auparavant Centre Risoe du PNUE, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le PNUE.

¹³ Décision 1/CP.21, par. 121.

¹⁴ <http://unfccc.int/9439.php>.

¹⁵ Décision 14/CP.21, annexe.

recenser les moyens possibles d'améliorer celui-ci ; et recueillir des avis sur le portail du renforcement des capacités, dont le développement est prévu dans le plan de travail 2016-2020 sur le renforcement des capacités lancé à la vingt et unième session de la Conférence des Parties¹⁶.

19. En tout, 46 participants ont renseigné la partie du questionnaire consacrée au Forum de Durban et 26 la partie concernant le portail du renforcement des capacités. Parmi ces participants, 59 % étaient des représentants des Parties, le reste étant constitué de représentants des organisations non gouvernementales (24 %), du système des Nations Unies (7 %) et d'autres entités (10 %).

1. Forum de Durban

20. L'analyse du questionnaire sur le Forum de Durban a fait ressortir les différentes attentes des personnes interrogées s'agissant de l'organisation des réunions du Forum. La plupart ont estimé que la forme des débats et le temps qui leur était alloué au cours de la réunion étaient suffisants. La plupart ont estimé que les thèmes et les sujets de débat inscrits à l'ordre du jour étaient clairs et appropriés et que les débats organisés dans le cadre des tables rondes et des groupes restreints étaient informatifs et utiles. Parmi les personnes interrogées, 18 % ont estimé qu'une amélioration pouvait être apportée en consacrant davantage de temps aux exposés, d'autres suggérant d'inviter moins d'intervenants (29 %). On gagnerait à réduire le nombre de sujets et à cibler davantage les débats pour 63 % des personnes interrogées, tandis que 24 % ont recommandé de se concentrer sur des sujets plus concrets. Il a également été recommandé de faire figurer à l'ordre du jour de la réunion des sujets qui sont en cours de négociation afin de pouvoir mener des négociations mieux étayées. Certaines personnes interrogées ont proposé d'introduire des sujets qui amélioreraient les possibilités d'échanger des bonnes pratiques et des enseignements.

21. La démarche participative associant de multiples acteurs a été citée comme l'un des principaux atouts de la réunion. Il a été recommandé de diviser la réunion en parties plus nombreuses et de la répartir sur plusieurs jours. Le problème d'une représentation insuffisamment équilibrée des sexes parmi les intervenants a été soulevé.

2. Portail du renforcement des capacités

22. Il ressort des données du site Web de la Convention que le portail du renforcement des capacités reçoit environ 165 visites par mois, soit 5 à 6 visites par jour. Dans la logique de ce nombre assez faible de visites, le questionnaire a révélé que 38 % des personnes interrogées n'avaient jamais accédé au portail du renforcement des capacités auparavant.

23. Les personnes interrogées se sont généralement déclarées satisfaites du contenu et de la convivialité du portail. À propos du type d'informations qui seraient utiles, 12 personnes interrogées ont suggéré de faire figurer des renseignements sur les bonnes pratiques et sur l'évaluation des projets. Cinq personnes interrogées ont fait observer qu'une information plus détaillée sur les activités consignées sur le site permettrait de repérer les projets concluants que l'on pourrait transposer.

24. Les améliorations ci-après ont également été suggérées :

- a) Élargir la gamme d'acteurs habilités à communiquer des renseignements ;
- b) Diffuser des annonces quand le portail a été mis à jour et quand des renseignements sur de nouvelles activités de renforcement des capacités ont été transférées sur le site.

¹⁶ Décision 1/CP.21, par. 73.

III. Renforcer les capacités nationales et régionales existantes concernant l'Accord de Paris

25. L'Accord de Paris ayant été adopté et étant susceptible d'entrer en vigueur rapidement, les participants à la réunion se sont largement accordés à reconnaître la nécessité de renforcer les capacités dont les pays en développement disposent pour l'appliquer. Dans ce contexte, les participants ont mené des débats approfondis sur les moyens de renforcer les capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national, accéder au financement de l'action climatique et satisfaire aux obligations de notification découlant du nouveau cadre de transparence. Les principaux points qui sont ressortis des débats sont décrits ci-après.

A. Capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national

26. Pour permettre aux pays en développement de passer de la planification des contributions prévues déterminées au niveau national à la réalisation de mesures concrètes, les participants ont souligné en premier lieu la nécessité d'appliquer les enseignements tirés des processus existants, notamment des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, des programmes d'action nationaux pour l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation. À partir de son expérience en matière d'appui aux programmes et aux plans nationaux pour l'adaptation, le représentant du PNUD a recensé divers besoins de renforcement des capacités voulues pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national, que l'on peut résumer comme suit :

- a) Créer des mécanismes institutionnels robustes pour gérer la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national ;
- b) Mettre en place des systèmes de suivi appropriés, en particulier pour la collecte et l'analyse des données ;
- c) Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles dans des secteurs précis conformément aux priorités nationales ;
- d) Améliorer l'aptitude à évaluer les besoins financiers et à accéder aux ressources, y compris en faisant appel à des acteurs non étatiques.

27. Les participants sont parvenus à un large consensus sur l'importance de chacun de ces éléments, dont on trouvera une description plus détaillée dans la figure ci-après.

Enseignements à retenir des processus des programmes d'action nationaux pour l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation

<p>Mise en place de bases de données et de systèmes de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de collecte de données, comptabilité des émissions, développement/renforcement des systèmes de mesure, de suivi et de vérification • Analyse des lacunes (disponibilité des données, cadres d'échange de données) • Processus liés au respect de la Convention (cadre de transparence) 	<p>Mécanismes institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des structures robustes pour gérer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (institutions chefs de file, coordination avec les ministères, coopération des acteurs) • Développer les capacités des institutions et des acteurs • Établir des processus pour les prochains cycles de contributions
<p>Démarches sectorielles et accès à la technologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventilation par secteur des objectifs des contributions déterminées au niveau national • Mise en correspondance des mesures avec les priorités/politiques sectorielles (activités de formation sectorielles) • Adoption de nouvelles technologies propres, conception de projets fondés sur des technologies 	<p>Mobilisation des ressources et participation du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des ressources publiques et accès à ces ressources, compréhension des coûts par rapport aux besoins de financement • Associer le secteur privé, élaborer des projets et des propositions de financement susceptibles d'intéresser les bailleurs de fonds

Source : Exposé du représentant du Programme des Nations Unies pour le développement.

28. L'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les politiques de développement et les politiques financières est une donnée essentielle, ont souligné les participants, pour faire passer efficacement les contributions prévues déterminées au niveau national de l'étape des documents d'orientation à celle de projets et de programmes susceptibles d'intéresser les bailleurs de fonds. En outre, les participants ont souligné la nécessité de maintenir la dynamique politique au niveau national de façon à mener effectivement des mesures pour atteindre les objectifs des contributions. Pour faciliter la mise en œuvre, les participants ont recommandé de séparer les projets en activités gérables et transposables, en tenant compte des enseignements tirés des processus des plans nationaux d'adaptation et des programmes nationaux pour l'adaptation. Il a été proposé également d'améliorer l'appui en matière d'analyse des données afin de mieux définir les incidences et les retombées socioéconomiques, et de veiller à ce que des outils soient offerts pour mieux évaluer les incidences des différentes options. Parmi les autres enseignements à retenir, les participants ont également estimé qu'il est avantageux d'associer le public et la jeunesse au processus des contributions prévues déterminées au niveau national, de façon à susciter l'adhésion et à renforcer la maîtrise des programmes et des projets.

29. Bon nombre de participants ont estimé que les capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions prévues déterminées au niveau national sont les mêmes que celles qui seront nécessaires à plus long terme pour établir et appliquer de nouvelles contributions et en élever le niveau d'ambition régulièrement. Parmi les divers besoins, les participants ont estimé néanmoins que le renforcement des capacités institutionnelles est un catalyseur décisif susceptible de faciliter le processus des contributions déterminées au niveau national à l'avenir. Bon nombre de participants ont recommandé des investissements

pour consolider la mémoire institutionnelle du personnel local associé à l'établissement des contributions et garantir la coordination intersectorielle entre les différents ministères et institutions.

30. Enfin, la nécessité de tenir compte des aspects liés à l'égalité des sexes dans l'application de mesures pour le climat a été débattue. La représentante de l'UICN a présenté une analyse des contributions prévues déterminées au niveau national effectuée par l'UICN en partenariat avec l'Agency for International Development des États-Unis, au titre de l'initiative sur l'égalité des sexes dans le contexte de l'action climatique. L'analyse a montré que 65 des 162 communications se réfèrent aux femmes ou au genre dans le contexte des priorités nationales et du niveau d'ambition en matière de réduction des émissions. La tendance en matière d'intégration des questions de genre dans les initiatives d'atténuation et d'adaptation étant généralement encourageante, il y a bon espoir que les pays qui n'ont pas fait mention des questions de genre dans leurs contributions déterminées prévues au niveau national reverront leur démarche, notamment en appuyant le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et tous ses agents d'exécution, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation, qui ont adopté des politiques sur ces questions. La reconnaissance de la participation significative des femmes au processus du MDP a été soulignée par le Président du Conseil exécutif du MDP, qui a donné des exemples de la façon dont le MDP tient compte des questions de genre, notamment par des publications spéciales, et en ajoutant l'autonomisation des femmes aux retombées sociales bénéfiques dont les participants au projet d'outil du MDP sur les retombées bénéfiques du développement durable doivent rendre compte¹⁷. Il a souligné l'appui significatif en matière de renforcement des capacités assuré par le Conseil exécutif du MDP en vue de renforcer les systèmes de mesure, de suivi et de vérification associés au MDP, avec l'élaboration de plus de 200 méthodes et la mise en place de mécanismes pour la vérification et l'accréditation, l'assistance technique et la constitution de réseaux stratégiques.

B. Capacités nécessaires à l'accès au financement de l'action climatique

31. Les participants ont débattu des lacunes récurrentes en matière d'accès au financement de l'action climatique et ont échangé des vues sur les moyens d'y remédier. La représentante du Fonds pour l'adaptation a présenté certaines lacunes souvent constatées dans ce domaine par les institutions des pays en développement au moment du traitement des demandes de financement. Elle a aussi fait part d'exemples d'initiatives menées par le Fonds pour l'adaptation afin d'atténuer ces lacunes. Ces initiatives, outre qu'elles renforcent les capacités des pays aux niveaux institutionnel, systémique et individuel concernant l'accès au financement, ont contribué à améliorer la motivation des pays et leur maîtrise des projets et abouti à des procédures plus simples de traitement des demandes. Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des lacunes ainsi que des exemples de facteurs susceptibles de les atténuer.

¹⁷ <http://cdmcobenefits.unfccc.int/Pages/SD-Tool.aspx>.

Lacunes courantes en matière de renforcement des capacités et exemples de facteurs susceptibles de les atténuer

<i>Domaine</i>	<i>Lacune</i>	<i>Facteur atténuant</i>
Domaine juridique	Difficultés à définir l'entité responsable au sein d'un ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds pour l'adaptation autorise à ce que le ministère soit l'agent d'exécution désigné ou désigne un agent d'exécution qui lui rende compte • Examen de la capacité juridique de l'auteur de la demande au stade de l'examen
Gestion et intégrité financières	Difficultés à déterminer le cadre de contrôle interne approprié	<ul style="list-style-type: none"> • Les experts recommandent de publier une déclaration publique annuelle signée du directeur exécutif et du chef comptable de l'institution compétente confirmant le bon fonctionnement du cadre de contrôle • Examen périodique de l'efficacité de ces éléments de contrôle interne
Capacité institutionnelle	Insuffisance de l'examen général de la qualité du projet lors des étapes de la conception, de l'évaluation et de la préexécution	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'entité chargée de recenser les domaines qui sont absents ou doivent être améliorés ; définir les rôles et les responsabilités et la teneur et le type des mesures correctives appropriées • Examen des mesures correctives appliquées
Évaluation des risques du projet	Capacité insuffisante de l'entité à évaluer les risques systématiquement pour déterminer, évaluer et gérer les événements susceptibles de se produire et de compromettre la réalisation du projet d'un agent d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une évaluation des risques du projet/programme, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Les risques financiers, économiques et politiques ; • Les risques environnementaux et sociaux. • Intégrer les stratégies d'atténuation et les plans de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le descriptif de projet

<i>Domaine</i>	<i>Lacune</i>	<i>Facteur atténuant</i>
Transparence, pouvoirs d'enquête propres, mesures anticorruption et gestion des plaintes relatives aux effets environnementaux ou sociaux préjudiciables des projets	Absence de transparence des mécanismes de gestion des plaintes concernant les effets environnementaux ou sociaux préjudiciables des projets et/ou des plaintes pour fraude et corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration publique émanant des échelons supérieurs qui donne les orientations • Code de conduite et de déontologie applicable au personnel de l'entité, aux consultants et aux autres parties associées directement ou indirectement aux projets financés par l'intermédiaire de l'entité auteur de la demande • Une politique antifraude et des procédures d'enquête • Une politique, un processus et des procédures antifraude efficaces et opérationnels concernant la réception des plaintes/allégations au sujet de malversations, y compris le non-respect, la fraude, les infractions diverses, les comportements répréhensibles et les problèmes de mauvaise gestion, y compris la façon dont sont gérés les activités et les projets et les conflits d'intérêts indus, les enquêtes au sujet de ces plaintes/allégations et la suite à leur donner • Capacité à enquêter efficacement au sujet des plaintes

Source : D'après l'exposé de la représentante du Fonds pour l'adaptation.

32. Une lacune importante que bon nombre de participants ont souligné est la capacité insuffisante des pays en développement à concevoir une stratégie nationale pour utiliser les ressources existantes de financement de l'action climatique et attirer des investissements favorables à l'action climatique. Pour surmonter cette lacune au niveau international, les participants ont souligné qu'il importe de renforcer les partenariats internationaux pour le renforcement des capacités et d'augmenter les ressources financières prévues à l'appui des initiatives de renforcement des capacités. Au niveau national, la nécessité d'une meilleure coordination entre les coordonnateurs nationaux désignés au sein des différents ministères a été soulignée.

33. En outre, les participants ont noté que l'architecture complexe du secteur du financement de l'action climatique et les différences de processus et de normes d'un fonds à l'autre constituent des obstacles importants à l'accès au financement. Il a été estimé que les sources de financement de l'action climatique, notamment le Fonds pour l'adaptation, le

Fonds vert pour le climat et le FEM pourraient renseigner sur les modalités et les principes d'accès à leurs ressources d'une manière plus conviviale.

34. Les participants ont évoqué les moyens de développer le financement dans le contexte de la réalisation des mesures indiquées dans les contributions prévues déterminées au niveau national. La recherche de sources parallèles était une possibilité manifeste. Il a été estimé de même qu'une meilleure sensibilisation du secteur privé était décisive pour attirer davantage de produits susceptibles d'être financés et des investissements favorables à l'action climatique. Bon nombre de participants ont souligné la nécessité de promouvoir l'échange de renseignements et de données sur les ressources financières pour l'action climatique car cela peut aider les acteurs aussi bien publics que privés à prendre des décisions éclairées et factuelles.

C. Capacités nécessaires pour répondre aux obligations de notification prévues par l'Accord de Paris

35. Les participants ont considéré que la transparence était un aspect fondamental de l'Accord de Paris, pour lequel les besoins en renforcement des capacités étaient très importants. À partir de l'expérience du Partenariat international pour l'atténuation et les systèmes de mesure, de suivi et de vérification en matière d'appui à la conception, à la mise en place et à la réalisation de systèmes de cette nature, un représentant du Partenariat a présenté les principaux obstacles rencontrés par les pays en développement pour créer des systèmes robustes de mesure, de suivi et de vérification, parmi lesquels :

- a) Une attitude réticente au niveau politique, qui fait apparaître le système de mesure, de suivi et de vérification comme une charge supplémentaire pour le pays ;
- b) Des mécanismes institutionnels de circonstance qui n'attribuent pas de rôle et de responsabilités précis aux entités associées au système de mesure, de suivi et de vérification ;
- c) La dépendance à l'égard de consultants extérieurs financés par des projets, ce qui compromet l'accumulation de mémoire institutionnelle ;
- d) Un accès limité aux données en raison de l'absence de mécanismes de collecte des données concertés avec les ministères sectoriels et le secteur privé ;
- e) Les compétences techniques et/ou le matériel insuffisants, parallèlement à une définition insuffisante des priorités ;
- f) Le manque d'appui financier accordé au processus de mesure, de suivi et de vérification ;
- g) La précision insuffisante de certains aspects des orientations pour le suivi.

36. Au cours des débats, les participants ont souligné à maintes reprises que le renforcement des capacités nécessaires pour remédier à ce type d'obstacles est particulièrement difficile, et que le renforcement des capacités liées aux activités de transparence constitue un processus et non un événement ponctuel. Il a été noté que la formulation de programmes en vue de renforcer les systèmes nationaux de mesure, de suivi et de vérification dans les pays en développement devrait viser notamment :

- a) À renforcer les capacités institutionnelles en désignant un coordonnateur pour les questions de mesure, de suivi et de vérification et en améliorant la coordination interministérielle en matière de collecte et d'analyse de données ;
- b) À faire le point des capacités existantes et à analyser plus avant les besoins ;

c) À tirer parti des systèmes de « formation des formateurs » existants et à appliquer d'autres bonnes pratiques et enseignements issus de processus en cours, parmi lesquels l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et le processus du MDP ;

d) À relier les systèmes de mesure, de suivi et de vérification à la planification et aux objectifs et priorités de développement nationaux.

37. En tant que spécialiste de l'aide au renforcement des capacités pour les activités liées à la transparence, le représentant a souligné que l'assistance doit être à long terme et fondée sur la demande. Il a également souligné les avantages offerts par des programmes régionaux ou mondiaux pour ce qui est de faciliter la création de réseaux régionaux, ou de renforcer ces réseaux s'ils existent, et de promouvoir les échanges entre pairs.

IV. État de l'art et perspectives en matière de renforcement des capacités

38. Le troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités étant en cours de réalisation, la partie II de la réunion a permis aux participants de faire le point et de livrer leurs réflexions sur les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des capacités concernant les domaines thématiques de l'atténuation, de l'adaptation et de la technologie et d'étudier les moyens d'apporter des améliorations.

A. Renforcement des capacités concernant l'atténuation

39. Les participants ont noté des progrès encourageants à cet égard, notamment le fait que les initiatives d'aide récente, de plus en plus, s'inscrivent dans une perspective de long terme, sont impulsées par les pays et constituent des projets multiniveaux plutôt que des projets ponctuels qui font intervenir un seul ministère. Des difficultés ont été soulignées, notamment la charge de travail accrue qui doit être assumée par le personnel local en raison de nouvelles tâches et de nouveaux domaines d'activités. En particulier, certains participants ont souligné que le renforcement des capacités lié à l'élaboration des contributions prévues déterminées au niveau national se heurte à des problèmes de temps liés aux délais de présentation. D'autres participants ont souligné la difficulté qu'il peut y avoir à conserver les capacités mises en place pour réaliser des projets et des programmes. Pour remédier à ce problème particulier, les participants ont souligné la nécessité d'envisager les activités d'appui au renforcement des capacités comme un processus continu qui prévoit dès le départ une stratégie précise de transition ou de sortie.

40. S'agissant des améliorations qui peuvent encore être apportées au renforcement des capacités pour l'atténuation, il a été mentionné que le secteur de l'énergie mobilise à l'heure actuelle la plus grande part de l'attention et des ressources. Par la suite, il deviendra de plus en plus important de faire porter davantage les efforts sur le renforcement des capacités dans d'autres secteurs, dont les transports.

41. Les participants ont reconnu la contribution innovante et efficace de la coopération Sud-Sud face aux difficultés actuelles et nouvelles en matière d'atténuation grâce à diverses formes de collaboration et de partenariat entre les pays en développement. Le rôle stratégique de la coopération Sud-Sud dans le renforcement de la maîtrise par les pays et des capacités nationales a aussi été reconnu.

42. Parmi les nouveautés dans le domaine du renforcement des capacités, un représentant de la Coalition pour l'Accord de Paris et le renforcement des capacités a

présenté cette initiative mondiale, qui a été lancée par un groupe de spécialistes du renforcement des capacités pour améliorer la collaboration et la coordination. Un des objectifs de la Coalition est de favoriser la mise au point d'une stratégie mondiale dans le domaine du renforcement des capacités. La Coalition a aussi pour vocation de présenter des apports constructifs et détaillés au Comité de Paris sur le renforcement des capacités et à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, créés récemment. Si ses activités concernent surtout aujourd'hui la transparence, et en particulier la mesure, le suivi et la vérification des gaz à effet de serre, la Coalition prévoit d'élargir celles-ci l'an prochain à d'autres domaines, dont l'adaptation et le financement de l'action climatique.

B. Renforcement des capacités concernant l'adaptation

43. Les participants ont mis en commun des études de cas et des bonnes pratiques au sujet d'activités de renforcement des capacités qui ont contribué à renforcer la résilience. Le Président du Groupe des PMA a donné des précisions sur les activités du Groupe concernant la formulation des plans nationaux d'adaptation, qui ont contribué à promouvoir le transfert de connaissances entre les pays du Sud et entre spécialistes de l'adaptation. D'ici à 2020, le Groupe des PMA souhaite être en mesure de permettre aux pays les moins avancés, avec l'appui du Groupe, de bénéficier des avantages suivants : mise en place d'un processus bien structuré de planification de l'adaptation, formulation de plans nationaux d'adaptation robustes et de qualité, et mesures répondant aux besoins d'adaptation prioritaires recensés dans les plans nationaux d'adaptation.

44. Des études de cas encourageantes concernant des réseaux mondiaux permettant l'échange de renseignements entre les acteurs associés à l'application des plans nationaux d'adaptation et des programmes nationaux pour l'adaptation, ainsi que de cours de formation sur l'adaptation ont été présentés. Les participants ont souligné que les universités et la communauté scientifique jouent un rôle essentiel dans l'information des acteurs s'occupant de l'adaptation. Ils ont recommandé d'investir davantage dans la recherche au niveau mondial afin d'améliorer l'accès à des renseignements et à des outils susceptibles de promouvoir les capacités d'adaptation.

45. Le rôle pertinent de la coopération Sud-Sud a aussi été reconnu s'agissant des améliorations supplémentaires à apporter aux mesures de renforcement des capacités pour l'adaptation. L'importance des échanges de renseignements et de l'apprentissage collégial, dont bénéficient en particulier des participants appartenant à la communauté scientifique et au monde de la recherche, a confirmé qu'une grande partie des connaissances techniques et des enseignements dans le domaine de l'adaptation est apportée par les pays en développement lorsque des programmes et des projets d'adaptation sont réalisés.

46. S'agissant des ressources financières nécessaires pour permettre un appui suivi et continu concernant l'adaptation, certains participants ont estimé nécessaire de promouvoir la participation du secteur privé à des projets d'adaptation au moyen de possibilités de formation ciblées. Si certains participants ont noté qu'associer le secteur privé à des projets d'adaptation sans but lucratif pouvait poser des difficultés, beaucoup ont estimé que le secteur privé devait être exposé davantage à la notion de résilience climatique pour l'inciter à participer à des initiatives pour l'adaptation.

C. Renforcement des capacités concernant la technologie

47. Les participants ont examiné des exemples de mesures de renforcement des capacités qui ont contribué au développement, à la mise en place et à la diffusion de technologies dans les pays en développement. Ils ont estimé que les activités menées pour

élaborer les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques avaient joué un rôle décisif en permettant aux pays de mettre en œuvre des technologies favorables au climat pour l'atténuation et l'adaptation.

48. Le Directeur du CTCN en a présenté les activités, qui consistent notamment à offrir une assistance technique pour accélérer le transfert de technologies climatiques, à faciliter l'accès à l'information, aux connaissances et à la formation relative aux technologies climatiques et à aider les pays en développement à renforcer leur capacité à exploiter, gérer et adapter les technologies climatiques. Outre des programmes pilotes, des séminaires en ligne et des forums régionaux qui ont contribué à améliorer les connaissances des pays en développement au sujet de ces technologies, l'intervenant a souligné que la plupart de l'assistance technique offerte par le CTCN à la demande des pays en développement fait intervenir des éléments de renforcement des capacités. L'Éthiopie, à titre d'exemple, a demandé une assistance pour des évaluations institutionnelles et concernant les ressources humaines et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités à l'intention des professionnels du secteur ferroviaire. Outre des précisions sur l'assistance technique offerte par le CTCN, l'intervenant a souligné la nécessité pour les pays en développement de disposer de capacités institutionnelles et individuelles robustes, ainsi que d'un appui financier suffisant pour mettre en place ces capacités, qui sont nécessaires pour s'acquitter des nouvelles responsabilités découlant de l'Accord de Paris.

49. Les participants ont estimé que le renforcement des capacités institutionnelles figure au premier rang des mesures prioritaires nécessaires pour remédier aux lacunes et aux obstacles liés au renforcement des capacités dans le domaine technologique. À titre d'exemple, des capacités institutionnelles pérennes garantissent que les institutions nationales permettent aux spécialistes associés aux évaluations des besoins technologiques de participer au processus des contributions prévues déterminées au niveau national, ce qui permet de disposer d'une information éclairée au moment de transposer les technologies climatiques à plus grande échelle. Certains participants ont fait observer que l'assistance technique est d'autant plus efficace et durable qu'elle tire parti des capacités locales et que l'on ne fait appel aux conseils techniques d'experts internationaux qu'en cas de nécessité. D'autres participants ont mis l'accent sur la nécessité de mieux appliquer les connaissances autochtones, d'établir des liens entre le financement et la technologie, et d'évaluer les effets des programmes de renforcement des capacités au niveau social et du point de vue de l'égalité entre les sexes. Le rôle significatif de nouveaux acteurs dans la diffusion des technologies, y compris les initiatives de jeunes et l'innovation locale, a été reconnu dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

50. Soulignant la nécessité de disposer pleinement des meilleures connaissances climatiques au moment de prendre des décisions importantes pour le climat, le représentant du Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique/Groupe d'information sur les changements climatiques a appelé l'attention des participants sur le rôle important des réseaux et des institutions régionales à l'appui des échanges de renseignements sectoriels relatifs au climat qui soient adaptés aux besoins et aux contextes spécifiques.

V. Conclusions

51. Un grand nombre d'acteurs de la société civile et du secteur public ont participé à des débats ciblés au cours de la réunion. Ils ont échangé des vues concernant leur expérience et les initiatives de renforcement des capacités dont le succès a été constaté et concernant les capacités nécessaires pour s'investir pleinement dans l'application de l'Accord de Paris, ce qui suppose d'anticiper les capacités nécessaires pour traduire dans les faits les contributions (prévues) déterminées au niveau national, mobiliser le

financement climatique et répondre aux nouvelles obligations de transparence. En outre, les participants ont échangé des vues sur les moyens de tirer parti des bonnes pratiques issues de processus existants liés à l'atténuation, à l'adaptation et à la technologie.

52. Les capacités développées dans le cadre d'autres processus engagés au titre de la Convention (mesures d'atténuation appropriées au niveau national, programmes d'action nationaux pour l'adaptation, plans nationaux d'adaptation et plans d'action technologiques) peuvent constituer une bonne base pour renforcer les capacités nécessaires à la réalisation des contributions (prévues) déterminées au niveau national. Il est possible, notamment, d'activer et d'utiliser les capacités qui existent auprès des coordonnateurs, des experts et des structures mis en place pour ces processus ; d'utiliser les mécanismes et les comités interministériels en place ; de tirer des enseignements des systèmes de mesure, de suivi et de vérification conçus à l'appui de ces processus et d'adapter lesdits systèmes ; de tirer parti des capacités techniques et informationnelles mises en place pour lancer ces processus ; et de tirer parti de la dynamique et de la sensibilisation résultant de la mobilisation des acteurs du secteur public comme du secteur privé.

53. L'élaboration et la réalisation des contributions (prévues) déterminées au niveau national est un processus participatif et multipartenaires et suppose de pouvoir assurer la coordination entre les secteurs, les échelons de gouvernement et le secteur privé. Pour renforcer la maîtrise de l'action climatique et promouvoir l'évolution des comportements, un rôle plus actif de tous les acteurs de la société civile devrait être promu. Afin de garantir la participation significative de tous les acteurs, leurs capacités doivent être renforcées, en particulier au niveau des autorités locales, de la société civile et des populations vulnérables, y compris les femmes et les groupes autochtones. Par ailleurs, une sensibilisation et des capacités accrues sont nécessaires au secteur privé pour élever le niveau d'ambition dans le cadre de l'Accord de Paris. Il serait également utile d'améliorer la capacité des gouvernements à faire appel au secteur privé afin de mobiliser des initiatives privées pour atteindre les objectifs relatifs aux changements climatiques.

54. Pour pouvoir appliquer pleinement l'Accord de Paris, des capacités renforcées sont nécessaires tant au niveau des politiques qu'à celui des projets. En ce qui concerne les politiques, les participants à la réunion ont débattu de l'intégration des objectifs relatifs aux changements climatiques, y compris de ceux indiqués dans les contributions prévues déterminées au niveau national, dans les processus de planification et dans la budgétisation aux échelons national et infranational. Cet aspect a été jugé fondamental pour exploiter toute la gamme des ressources et des capacités nécessaires face à l'ampleur de la tâche. Un certain nombre de besoins ont été recensés s'agissant des capacités nécessaires pour y parvenir, parmi lesquels : renforcer l'aptitude des décideurs à évaluer, comparer et hiérarchiser les mesures à prendre au niveau sectoriel ou intersectoriel ; renforcer les capacités et les connaissances techniques des décideurs pour ce qui est de mettre en correspondance les objectifs relatifs aux changements climatiques et les objectifs de développement durable adoptés au niveau national ; et réaliser des évaluations socioéconomiques des options qui s'offrent pour atteindre les objectifs relatifs au développement et aux changements climatiques. En outre, les participants ont considéré qu'un système de suivi national dans le domaine de la transparence constitue un outil qu'il convient d'institutionnaliser par un appui à long terme, et non un simple outil de circonstance. Enfin, un certain nombre de participants ont souligné qu'il importe de renforcer l'appui politique et de cibler les efforts pour améliorer la sensibilisation à ce niveau.

55. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les capacités liées à la conception et à la réalisation de projets ou de programmes, notamment dans les domaines de la transparence, du financement, de l'adaptation, de l'atténuation et de la technologie.

La capacité à accéder aux ressources financières et à gérer ces ressources est apparue comme un sujet transversal. Les participants ont évoqué les difficultés rencontrées en particulier par les petits pays pour comprendre les conditions d'accès aux différents fonds relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto et y satisfaire. En outre, les pays ont besoin d'étoffer leurs capacités à répondre aux conditions d'accès aux ressources, notamment sur le plan institutionnel, afin de pouvoir mettre en place les capacités robustes dont ils ont besoin pour réaliser des projets (juridiquement, financièrement, en matière de contrôle, et en ce qui concerne les garanties et l'évaluation des risques de projet). Un certain nombre d'organisations ont souligné qu'elles offraient une assistance technique aux pays à cet égard, souvent au niveau des projets.

56. **Un renforcement durable des capacités concernant l'atténuation, l'adaptation et la technologie passe par un appui qui soit à long terme, soit constant et soit fondé sur la demande.** La dépendance à l'égard de consultants extérieurs et la perte de mémoire institutionnelle qui en résulte lorsque tel ou tel projet ou programme ont pris fin a été considérée comme un obstacle majeur à la mise en place de capacités durables. Une conception différente est nécessaire pour pérenniser le renforcement des capacités : des investissements constants et à long terme dans la mise en place de compétences techniques aux niveaux national et local sont indispensables à la planification et à la réalisation de plans et de projets dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et de la technologie. Une telle démarche peut aider à promouvoir la mémoire institutionnelle et à conserver des compétences spécialisées au niveau national. La collaboration Sud-Sud offre de larges possibilités pour mener des échanges de capacités adaptés à des contextes précis et renforcer les capacités au niveau régional.
